

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau, nature et biodiversité
Unité gestion des procédures environnementales

affaire suivie par : Françoise Lemonnier

tel : 02.56.63.74.77

courriel : francoise.lemonnier@morbihan.gouv.fr

Vannes, le **21 NOV. 2017**

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Unité départementale
34 rue Jules Legrand
56100 LORIENT

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement

Société d'Exploitation du Parc Eolien du Moulin Neuf (S.E.P.E. du Moulin Neuf) – Malansac

Demande d'autorisation unique – Examen préalable / compléments apportés au dossier (régularité)

La **Société d'Exploitation du Parc Eolien du Moulin Neuf**, dont le siège social est situé impasse Pré Bernot 60880 LE MEUX, a sollicité une autorisation unique, au titre :

- des installations classées pour la protection de l'environnement,
- du permis de construire,
- du code de l'énergie (approbation de projet d'ouvrage privé de raccordement au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie),

en vue de l'exploitation d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, sur le site du Moulin Neuf 56220 Malansac, comprenant 3 éoliennes Enercon de modèle E82 d'une hauteur totale en bout de pale de 125 mètres et 1 poste de livraison.

Suite à l'examen du dossier sur le fond (examen de la régularité), la société a fait l'objet d'une demande de compléments par lettre du 15/02/2017 (délai accordé de 7 mois, prolongé le 26 juillet 2017 jusqu'au 27 octobre 2017).

Vous trouverez ci-dessous l'avis de la DDTM sur ce dossier :

en matière d'urbanisme :

Les pièces complémentaires reçues n'appellent pas d'observation particulière et répondent, sur l'aspect application du droit des sols, à ma demande du 07/02/2017.

Je vous informe que les compléments transmis par la société répondent aux attentes exprimées précédemment.

Pour le préfet et par délégation

Le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer



Yves Le Maréchal